

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT No 015-2020

« RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS. » (RHSPPP)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 1^{er} avril 2020, le règlement no 015-2020, « **RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS. » (RHSPPP)**

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 015-2020 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 1^{er} jour du mois d'avril 2020.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1^{er} jour d'avril 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} jour d'avril 2020.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière